



Sous la présidence de M. Jean-Luc PERRIN, Vice-Président en charge de la mobilité et du commerce, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle 2 du Village d'entreprises, le lundi 20 février 2023 à 14h. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 9 février 2023, l'ordre du jour concernait :

- L'aide à l'acquisition des VAE – bilan des années 2021-2022 et modalités de l'aide 2023
- La mise en place de bornes de recharge de VAE sur le territoire – réflexions sur leurs emplacements
- L'expérimentation de dessertes locales saisonnières – bilan 2022 et suites pour les vacances 2023
- L'appel à projet AVELO 2 – validation du cahier des charges pour l'actualisation du Schéma Directeur Cyclable
- Réflexions pour la création d'un arrêt de transport interurbain au Rozier-Coren
- Questions diverses

Monsieur Gérard DELPY est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Aide à l'acquisition des Vélo à Assistance Electrique – bilan des années 2021-2022 et modalités de l'aide 2023

Contexte de mise en place de ce dispositif

Cette aide est un soutien financier complémentaire à celui attribué par l'Etat pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), mis en place sur Saint-Flour Communauté par délibération du conseil communautaire pour les années 2021 et 2022.

Depuis début 2021 et jusqu'au 15 août 2022, l'aide de l'Etat (100€ par bénéficiaire) était conditionné par la mise en place d'une aide locale. Le choix a été fait à Saint-Flour communauté de participer à cette démarche par une aide de 100€ par bénéficiaire, et ce jusqu'en fin 2022. Depuis le 15 août 2022, l'aide de l'Etat n'est plus conditionnée à une aide locale, et est passée de 100€ à 300 € par bénéficiaire.

Pour l'année 2023, l'Etat prolonge son aide de 300€ par dossier. Le choix a été fait à Saint-Flour Communauté de prolonger également cette aide, à 100€ par bénéficiaire, au regard du besoin ressenti des habitants du territoire.

Pour rappel, durant les années 2021 et 2022, 129 dossiers ont reçu une réponse favorable pour bénéficier de l'aide à l'acquisition (sur 136 dossiers déposés). Les demandes ont été faites sur l'intégralité du territoire de Saint-Flour Communauté, témoignant d'un besoin partagé par les habitants de l'ensemble des communes.

Modalités de l'aide à l'acquisition VAE pour 2023

Les critères d'éligibilité pour l'aide à l'acquisition de VAE sont les suivants :

- Particulier justifiant d'un domicile sur le territoire de Saint-Flour Communauté à titre de résidence principale
- Aide allouée une seule fois par bénéficiaire
- Revenu fiscal de référence par part fiscale inférieur à 20 233,50 €
- Achat d'un VAE neuf ou d'occasion de puissance inférieure à 2 kilowatts
- Cycles achetés chez un professionnel du secteur cycle dont l'entreprise est située sur le territoire de Saint-Flour Communauté

Ces critères d'éligibilité seront repris pour l'année 2023.

L'enveloppe allouée à ce dispositif est de 6 500 € pour l'année 2023, ce qui correspond à 65 dossiers.

16 dossiers ont été refusés en fin 2022 en raison de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire de 2022. La Commission propose que ces dossiers soient repris et les personnes concernées recontactées pour l'année 2023, leur permettant de bénéficier de l'aide à l'acquisition pour VAE suite à leur achat sur le territoire.

Le délai maximal entre l'achat du VAE et le dépôt du dossier auprès de Saint-Flour Communauté (et non le traitement du dossier) est laissé à 6 mois.

La mise en place de bornes de recharge de VAE sur le territoire – réflexions sur leurs emplacements

Contexte du dispositif et description du produit

En 2020, le Conseil Départemental du Cantal met en place un Appel à projet « Le Cantal : un territoire organisé pour la pratique du vélo à assistance électrique », auquel Saint-Flour Communauté a répondu. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a constitué un groupement de commande pour la fourniture et la pose de bornes de recharge de vélos à assistance électrique.

Cet appel à projet attribuait une aide à hauteur de 50% des coûts HT pour l'acquisition et les travaux de pose des bornes VAE.

En 2021, Saint-Flour Communauté réalise un bon de commandes auprès d'une entreprise spécialisée, Altinova, d'un montant de 17 010 € TTC.

En 2023, l'entreprise Altinova a été recontactée ce qui a permis de déterminer que le bon de commande réalisé auprès d'eux était aujourd'hui équivalent à 20 bornes VAE (d'un montant total de 16 560€ TTC soit 828 € TTC / borne).

Une borne permet le rechargement d'un VAE et son stationnement sécurisé, permettant d'attacher son vélo avec un antivol personnel. La prise électrique proposée est standard, le rechargement se faisant avec le câble adapté au VAE, apporté par l'utilisateur.

La Commission Mobilité préconise que ces bornes soient gratuites pour les usagers, le coût d'un rechargement complet étant très faible (inférieur à 1€) et les démarches pour la mise en place d'un système de paiement complexe et coûteux.

Positionnement des bornes sur le territoire de Saint-Flour Communauté

20 bornes de stationnement et recharge de VAE sont à positionner sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Un regroupement par paire est à privilégier, les usagers se déplaçant préférentiellement en groupe.

Aussi, les lieux à propriété intercommunautaire sont privilégiés, en raison de la facilité du raccordement électrique et des travaux de pose des bornes.

Le rechargement étant rapide, les usages impliquant un stationnement rapide à moyen sont privilégiés, que ce soit pour les déplacements du quotidien (courses, rendez-vous administratifs ou médicaux, ...) ou les déplacements touristiques (visite d'un site, arrêt à un point d'information...).

Ces bornes doivent également être mises en place sur des itinéraires couramment utilisés, tels que la GTMC (Grande Traversée du Massif Central).

10 sites sont proposés pour la mise en place des bornes (par paire) :

- **Chaudes-Aigues**, France Services : site intercommunal à proximité de l'antenne de l'OT et du Parc Thermal, bourg prochainement traversé par la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère
- **Coltines** (*lieu précis à définir avec la commune*) : site communal, à l'intersection de deux boucles de la GTMC, à proximité du Bike Park
- **Neuvéglise-sur-Truyère**, France Services : site intercommunal à proximité de l'antenne de l'OT, bourg prochainement traversé par la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère
- **Pierrefort**, France Services : site intercommunal en centre-bourg à proximité de l'antenne de l'OT, bourg prochainement traversé par la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère
- **Ruynes-en-Margeride**, station de lavage vélos : site communal, à proximité de la maison France Services et de l'OT, traversé par la GTMC et prochainement par la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère
- **Saint-Flour, complexe sportif** : site intercommunal, à proximité d'équipements sportifs
- **Saint-Flour, place de la Liberté** : site intercommunal, en « ville basse » à proximité de commerces
- **Saint-Urcize** (*lieu précis à définir avec la commune*) : pôle secondaire de services sur Saint-Flour Communauté, antenne de l'Office de Tourisme, future boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère
- **Base de voile du Cheylé** : propriété du Syndicat mixte Garabit-Grandval, site touristique
- **Base motonautique de Garabit** : propriété du Syndicat mixte Garabit-Grandval, site touristique

Les sites dont la propriété est communale (et non intercommunale) feront l'objet d'un accord avec la commune concernée pour la mise en place des bornes.

Pour information, la mise en place de bornes de recharge pour VAE est déjà prévue à Saint-Flour sur la place d'Armes (2 projets : un communal et un intercommunal). Aussi, il est possible d'envisager l'installation de bornes de recharges VAE dans un second temps au centre aqualudique.

La Commission propose que les emplacements d'installation des bornes soient discutés en amont avec les élus et services municipaux concernés, afin que l'emplacement des bornes conviennent au mieux aux besoins réels des usagers.

Expérimentation de dessertes locales saisonnières – bilan 2022 et suites pour les vacances 2023

Contexte du dispositif et bilan 2022

Durant les vacances d'automne 2022, une expérimentation de transport public de personnes avait été menée pendant une semaine. Ce transport, à destination de Chaudes-Aigues et Ussel, était ouvert à tous les publics et correspondait aux horaires d'ouverture des centres de loisirs (ALSH) locaux.

Très peu de fréquentation avait été noté durant cette expérimentation, notamment en raison de la non-ouverture d'un ALSH durant cette période et la non-possibilité pour les enfants de moins de 6 ans de prendre le transport public sans accompagnement par un adulte (animateur ou parents).

Propositions pour l'année 2023

Pour 2023, le but est de reproduire cette expérimentation à plus grande échelle, dans le but de préfigurer un besoin de transport public de personnes durant les vacances scolaires sur les centres-bourgs du territoire de Saint-Flour Communauté, tout en désengorgeant l'ALSH de Saint-Flour.

Dans cet esprit, il est proposé de mettre en place des navettes à destination de Chaudes-Aigues et Ussel durant toutes les vacances scolaires, en période d'ouverture des ALSH (1 semaine au printemps, 6 semaines en été, 1 semaine à l'automne). Sous réserve de validation du Conseil Communautaire, d'autres navettes seront mises en place durant les vacances estivales à Pierrefort et Ruynes-en-Margeride.

La Commission Mobilité émet un avis favorable mais soumet des réserves sur ce projet, vis-à-vis du coût de l'opération ainsi que de sa finalité. La Commission alerte sur la nécessité de mettre la priorité sur la pérennisation des centres de loisirs, qui font aujourd'hui face à des difficultés financières de recrutement d'animateurs, pouvant influencer sur leur ouverture et fermeture durant les vacances scolaires.

Aussi, la Commission soulève la problématique des horaires de ce service de transport, correspondant aux ALSH mais peu propice à un autre usage (1 aller le matin et 1 retour le soir). Une réflexion sera donc menée pour la mise en place de 2 allers-retours par jour.

Appel à projet AVELO 2

Validation du cahier des charges pour l'actualisation du Schéma Directeur Cyclable

Rappel : l'appel à projets AVELO 2

Un des objectifs de ce projet est d'actualiser le Schéma Directeur des modes actifs et cyclables de Saint-Flour Communauté.

Pour rappel, un Schéma Directeur Cyclable a été élaboré sur le territoire en 2018-2019. Il s'agirait aujourd'hui de l'actualiser et de pousser la réflexion jusqu'à un plan d'actions précis et planifié.

Un cahier des charges va être rédigé prochainement pour la mise en place d'un marché de prestation de services pour la réalisation de ce Schéma Directeur durant l'année 2023.

Contenu du cahier des charges

L'étude pour la réalisation du Schéma Directeur sera constituée de trois phases :

- Phase 1 : diagnostic, analyse de l'existant
- Phase 2 : recherche de solutions techniques et élaboration de scénarios
- Phase 3 : élaboration du schéma directeur des modes actifs à partir du scénario retenu

Le détail de ces phases est disponible dans le diaporama de présentation en Annexe 2.

Une attention particulière sera portée sur les bourgs-centres de Saint-Flour Communauté lors de l'analyse et de l'élaboration de scénarios.

La Commission émet un avis favorable à la réalisation de cette étude et au contenu du cahier des charges proposé.

Information et questions diverses

Arrêt Car Région

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région a pris la gestion des lignes de car SNCF. Un arrêt a été fléché dans la zone d'activité du Rozier – Coren, sur la ligne C09 (Arvant – Massiac – Saint-Flour). Cet arrêt est desservi le matin (Massiac → Saint-Flour) et le soir (Saint-Flour → Massiac) durant les jours de la semaine.

Dans le but de matérialiser et sécuriser cet arrêt, et dans l'objectif, à terme, de mieux desservir la zone d'activité du Rozier – Coren, un arrêt de car sera installé prochainement sur la zone.

Covoiturage

Le covoiturage serait l'un des sujets à travailler prochainement à l'échelle intercommunale.

Un référencement des aires de covoiturage et de leurs niveaux de services serait à réaliser.

Transports scolaires

Les transports scolaires sont des transports publics à valoriser sur le territoire.

Il est aujourd'hui possible de les emprunter pour tous les usagers, mais la démarche pour y parvenir est longue et peu paraître complexe (réservation préalable, achat d'un ticket unitaire à l'agence de Seyt, validation auprès des services de Saint-Flour Communauté...).

Il serait intéressant d'étudier avec la Région d'autres méthodes pour décomplexifier la démarche (achat de tickets sur internet, par la carte OURA, ...).

A noter qu'une demande a été faite à la Région de pouvoir acheter des tickets unitaires d'accès au transport scolaire dans les France Services du territoire, afin de faciliter l'accès à ce service.

Informations

Il est rappelé aux membres de la Commission la possibilité de solliciter les services, notamment la cheffe de projet « Mobilités Durables » pour toute suggestion de sujet.

Il est tout à fait envisageable de travailler certains sujets en amont des prochaines commissions pour une présentation partagée.

A Saint-Flour, le 7 mars 2023,

Le Vice-Président

Jean-Luc PERRIN



Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission